



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

RÉUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe
de la cent dix-huitième session du Comité du Programme et
de la cent soixantième session du Comité financier**

Rome, 4 novembre 2015

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA STRATÉGIE DE LA FAO EN
MATIÈRE DE PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS DE LA
SOCIÉTÉ CIVILE**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Marcela Villarreal

Directrice

Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC)

Tél.: +39 06570-52346

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mo715

1. La Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile, approuvée par le Conseil à sa cent quarante-sixième session (2013)¹, encadre la collaboration entre l'Organisation et les organisations de ce type. Elle est complétée par un ensemble d'outils visant à guider le personnel de la FAO dans la mise en place de partenariats efficaces à l'appui des objectifs stratégiques (OS) de l'Organisation.
2. La FAO reconnaît que les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, ces organisations apportent de plus en plus la preuve de leurs capacités et de leur expertise en matière de conception et d'exécution de programmes et de projets mis en œuvre aux niveaux régional, national et local. C'est pourquoi la FAO renforce progressivement sa collaboration et sa coordination avec les OSC dans la lutte contre la faim et la malnutrition.
3. Elle a mis en place les mécanismes institutionnels nécessaires pour conserver sa neutralité et adopter une approche décentralisée dans la mise en œuvre de la Stratégie, sans se départir de ses caractéristiques fondamentales, notamment: i) sa capacité d'être une enceinte neutre dans laquelle les États Membres peuvent débattre sans que cela n'influe sur leur capacité en matière de prise de décision et ii) ses travaux fondés sur des éléments concrets dans le domaine des connaissances.
4. Le Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC) est chargé de mettre en œuvre la Stratégie susmentionnée et la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé en favorisant une collaboration efficace et efficiente avec des acteurs non étatiques, notamment des OSC, le secteur privé, des coopératives, des organisations de producteurs, le milieu universitaire et des instituts de recherche.
5. Les partenariats stratégiques se sont déjà révélés cruciaux en 2015 mais leurs résultats et leurs effets devraient s'accroître à mesure qu'ils faciliteront la mise en œuvre du Programme de travail et budget 2016-2017. Depuis le dernier rapport², la FAO a formalisé cinq accords à l'appui des OS avec des organisations de la société civile³, ce qui porte à 15 le nombre total de collaborations actives avec des OSC.
6. Le présent rapport intérimaire, qui concerne spécifiquement la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les OSC, fait suite à la demande formulée lors de la Réunion conjointe du Comité financier (cent cinquante-sixième session) et du Comité du Programme (cent seizième session)⁴. La première section, intitulée «Créer un environnement propice et mettre en œuvre des partenariats stratégiques», porte sur les progrès accomplis sur les questions communes aux deux stratégies, notamment l'obligation de rendre des comptes et le suivi, le renforcement des capacités et l'appui aux processus à parties prenantes multiples⁵. La deuxième section («Partenariats de la FAO avec les organisations de la société civile») fournit des informations se rapportant directement à la mise en œuvre de la Stratégie.

I. Créer un environnement propice et mettre en œuvre des partenariats stratégiques

7. Les partenariats avec des acteurs non étatiques sont au cœur de la mission de la FAO qui consiste à éliminer la faim et la malnutrition. Grâce à la mise en œuvre des deux stratégies susmentionnées, les partenariats contribuent de plus en plus aux résultats obtenus par l'Organisation dans ses domaines de travail.

¹ CL 146/REP, paragraphes 24 et 25.

² JM 2014.2/2.

³ La liste complète des partenariats avec des OSC, y compris leur lien avec les OS et des informations sur leur état d'avancement, est disponible à l'adresse <http://www.fao.org/partnerships/fr/>.

⁴ CL 150/6.

⁵ La première section est reprise dans le Rapport intérimaire sur la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé (JM 2015.2/2).

8. Afin que la FAO puisse répondre à des besoins et des enjeux en constante évolution aux niveaux mondial et local, l'efficacité de son engagement aux côtés d'acteurs non étatiques repose sur plusieurs éléments: arrangements institutionnels visant l'alignement sur le Cadre stratégique; renforcement des capacités du personnel de la FAO; compréhension élargie, à l'échelon de l'Organisation, de la valeur ajoutée des partenariats stratégiques; bonne gouvernance et respect de l'obligation de rendre des comptes. En outre, l'engagement d'acteurs non étatiques profite aux processus pertinents et aux manifestations de premier plan dirigés par la FAO en ce qu'il permet d'accentuer et de pérenniser leurs effets.

9. Veiller à une mise en œuvre cohérente des stratégies de partenariat au niveau décentralisé demeure l'une des priorités de l'Organisation. Les fonctionnaires chargés des partenariats régionaux ont vu leur rôle renforcé, d'où un engagement plus efficace des principales parties prenantes dans la mise en œuvre des initiatives régionales.

10. Par ailleurs, les partenariats se sont élargis grâce à la création de bureaux de liaison et de partenariat, dont les plus récents ont ouvert en Azerbaïdjan, au Cameroun, en Guinée équatoriale et au Kazakhstan. Ces nouveaux bureaux se concentrent sur la collaboration entre la FAO et le pays hôte, qui s'appuie sur des projets nationaux et des projets de coopération Sud-Sud, et promeuvent les partenariats avec des acteurs non étatiques pertinents en vue de faciliter les échanges dans des domaines relevant du mandat de l'Organisation.

A. Mise en œuvre, suivi et évaluation des partenariats

11. Les partenariats avec des acteurs non étatiques permettent d'élargir et de renforcer l'engagement en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole à tous les niveaux, contribuant ainsi directement à l'obtention de résultats à l'échelon des pays au titre du Cadre stratégique de la FAO. L'Organisation a élaboré un système d'assurance qualité et de suivi qui permet de veiller à ce que les partenariats avec des acteurs non étatiques contribuent de manière significative aux OS et à ce qu'ils soient conçus avec soin et facilités à toutes les étapes de leur déroulement. OPC communique des orientations et travaille en étroite collaboration avec le personnel du Siège et des bureaux décentralisés et au sein des équipes chargées des OS afin de veiller à l'élaboration de partenariats efficaces en quatre étapes:

12. *Étape 1 – Lancement du partenariat:* La collaboration avec des acteurs non étatiques peut être amorcée par des partenaires potentiels ou des fonctionnaires de la FAO travaillant au Siège et/ou dans des bureaux décentralisés. Au niveau national, la FAO recense, en accord avec le Gouvernement concerné, des partenaires stratégiques qui seraient susceptibles de prêter un appui aux priorités définies dans le Cadre de programmation par pays (CPP). Dans tous les cas, les partenariats envisagés sont soumis à une évaluation des risques. La FAO opère avec diligence une première sélection à l'aune d'un ensemble de critères d'admission et d'exclusion, conformément aux principes du Pacte mondial ainsi qu'aux normes relatives à l'alimentation et à l'agriculture qui tiennent compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

13. Forts des indications d'OPC, les fonctionnaires techniques principaux et les équipes responsables des OS jouent un rôle essentiel dans le suivi de la mise en œuvre et la fourniture d'informations pertinentes qui permettent d'évaluer la valeur ajoutée que le partenariat pourrait apporter à l'Organisation.

14. *Étape 2 – Conception et mise en œuvre du partenariat:* Toutes les mesures visant à formaliser le partenariat sont prises. À mesure que la FAO progresse dans la mise en œuvre de son Plan à moyen terme 2014-2017, OPC veille à ce que les partenariats soient conçus de manière à contribuer directement à la concrétisation du cadre de résultats lié aux OS. À cet égard, les responsables de programme stratégique, les bureaux régionaux, les représentants de la FAO et le partenaire concerné élaborent conjointement un plan de travail de haut niveau concernant les partenariats. Ce plan est indispensable à la formalisation d'un partenariat en ce qu'il permet d'assurer un suivi efficace des activités mixtes.

Contribution au Cadre de programmation par pays

15. En mai 2015, la FAO a modifié le système en place afin de rationaliser la formulation et la mise en œuvre des CPP, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet. Les partenariats sont l'une des principales questions traitées dans le cadre de cette nouvelle approche, qui souligne combien il est nécessaire de promouvoir une collaboration efficace avec les différentes parties prenantes au niveau national. En liaison avec les représentants nationaux, la FAO aide les pays à recenser des partenaires locaux essentiels, susceptibles de contribuer à la formulation et à la mise en œuvre du CPP.

16. *Étape 3 – Suivi et évaluation du partenariat:* Les résultats obtenus grâce aux partenariats seront inclus dans le compte rendu d'évaluation qui sera rédigé en interne à la fin de l'exercice biennal. En outre, la FAO est en train de mettre en place un tableau de bord pour le suivi opérationnel, qui permettra de surveiller l'état d'avancement des partenariats en vue de renforcer la transparence.

17. Le fonctionnement des partenariats est évalué à l'aune des critères ci-après.

- a. Contribution dans les domaines d'engagement relevant de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile: La collaboration structurée avec les OSC doit concerner au moins un des six domaines d'engagement figurant dans la Stratégie: i) Programme de terrain; ii) Partage des connaissances et renforcement des capacités; iii) Dialogue sur les politiques; iv) Utilisation conjointe des ressources dans des situations d'urgence; v) Activités normatives et vi) Plaidoyer et communication.
- b. Contribution au Cadre stratégique de la FAO: Aux fins de l'évaluation, les responsables de programme stratégique et les équipes pertinentes (y compris les représentants de la FAO et les régions) examineront la contribution des partenariats aux produits de l'Organisation.
- c. Possibilités de duplication et de transposition à plus grande échelle: Les partenariats permettent de tirer des enseignements importants qui peuvent bénéficier à la fois à la FAO et à ses partenaires. Plus particulièrement, les perspectives, les risques et les avantages éventuellement associés à la possibilité de dupliquer ou de transposer à plus grande échelle un partenariat feront l'objet d'une évaluation minutieuse. Chaque nouveau partenariat commence par des projets pilotes à des échelles géographique et temporelle limitées. Ainsi, il est possible d'évaluer correctement son efficacité avant d'envisager de l'étendre.
- d. Visibilité accrue: Lorsqu'elle conclut des partenariats avec des acteurs non étatiques, la FAO accroît ses possibilités de sensibiliser le grand public aux questions présentant un intérêt commun et, partant, de renforcer les capacités de travail en réseau et la diffusion. Les partenaires peuvent être utiles dans trois domaines: accès à des groupes plus larges et davantage de parties prenantes; production conjointe de données fondées sur des éléments concrets qui sont essentielles à la prise de décision et information du grand public.

18. *Étape 4 – Pérennité du partenariat:* Les enseignements tirés des trois premières étapes seront assimilés afin de renforcer les capacités institutionnelles et d'orienter les décisions futures s'agissant de dupliquer, de transposer à plus grande échelle et d'élargir les partenariats ou d'y mettre un terme. En 2014, la FAO a renégocié de nombreux partenariats avec des partenaires et des parties prenantes de manière à les recadrer en fonction des enseignements tirés et à prendre les mesures nécessaires pour les étendre dans de bonnes conditions.

19. Lorsque l'on envisage d'étendre une collaboration, il convient de trouver des moyens d'accroître l'engagement d'organisations partenaires et non partenaires et de renforcer les capacités locales afin de pouvoir tirer parti de la coopération existante avec les autorités locales et le secteur public. Il faut aussi veiller à ce que cet engagement couvre d'autres secteurs et englobe les principales parties prenantes (processus pertinents à parties prenantes multiples, processus régionaux/mondiaux).

B. Créer un environnement propice au renforcement des capacités

20. Pour assurer la réussite de la mise en œuvre des stratégies de partenariat à tous les échelons, il est nécessaire de mettre au point et de diffuser des outils, des connaissances et des éléments de référence adéquats afin de renforcer les capacités du personnel de conclure des partenariats qui répondent aux besoins recensés par la FAO et les gouvernements au niveau décentralisé. À cet égard, l'Organisation a concentré ses efforts en 2015 sur des activités de renforcement des capacités dans les domaines ci-après.

21. La plateforme «Programme de la communauté des représentants de la FAO» comprend désormais des indications et des outils pratiques essentiels aux représentants de la FAO pour faciliter les partenariats aux niveaux des régions et des pays. Elle contient notamment de courtes séquences vidéo, des aides pratiques et des documents de référence. À la fin de 2015, un nouveau produit d'apprentissage électronique sur les partenariats avec des acteurs non étatiques, accessible à tout le personnel, sera ajouté à la plateforme. Les éléments de référence et les outils complémentaires d'apprentissage électronique fournissent des indications sur l'approche de la FAO en matière de partenariats avec différents types d'acteurs non étatiques, les principaux domaines d'engagement et les processus d'évaluation des risques, de présélection et d'approbation des partenariats.

22. La Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé et la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile⁶ sont désormais publiées dans toutes les langues de la FAO, ce qui permet de faire mieux connaître, de promouvoir et de diffuser davantage les travaux menés par la FAO avec des acteurs non étatiques de toutes les régions.

C. Processus à parties prenantes multiples

23. Ces dernières années, les processus à parties prenantes multiples se sont révélés constituer un mode opératoire avec lequel il fallait compter. La FAO est en train d'élaborer des directives à suivre pour les processus à parties prenantes multiples. Cet outil a pour objectif d'informer les Membres et le personnel de la FAO sur l'approche de l'Organisation en matière de processus à parties prenantes multiples aux niveaux mondial, régional et national aux étapes initiales ou à un stade plus avancé, et de les guider dans ce domaine. Il décrira les procédures et modalités opérationnelles, présentera les principes directeurs et établira clairement les rôles des différents acteurs s'agissant des processus à parties prenantes multiples que l'Organisation dirige, anime, lance ou facilite. La FAO mène actuellement une consultation approfondie afin de recueillir les contributions et les avis de ses Membres, des secrétariats de partenariat à parties prenantes multiples qui sont hébergés au sein de la FAO, des équipes responsables des OS, des bureaux décentralisés et de toutes les parties prenantes pertinentes.

24. Activités parlementaires en matière de lutte contre la faim: Dans le cadre de l'Initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim», la FAO travaille en partenariat avec le Front parlementaire contre la faim (FPF) et ses sections nationales. L'objectif est d'encourager les engagements parlementaires aux niveaux national, régional et multilatéral, en coopération avec d'autres parties prenantes de premier plan comme des organisations de la société civile, le secteur privé, le milieu universitaire, des coopératives et des organisations de producteurs, en vue de l'élaboration de cadres juridiques et de politiques publiques qui contribuent à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate au titre des objectifs de développement durable (ODD). La FAO et ses partenaires sont en train de mettre en place un programme de coopération Sud-Sud afin de tirer parti de l'expérience fructueuse de l'Amérique latine pour créer des fronts parlementaires au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Asie et en Afrique.

⁶ <http://www.fao.org/3/a-i3443f.pdf> et <http://www.fao.org/3/a-i3444f.pdf>.

II. Stratégie de la FAO en matière de partenariat avec les organisations de la société civile

A. Approche de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile

25. La FAO reconnaît que les OSC jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la faim du fait de leur expertise technique, de leur proximité avec les personnes souffrant de la faim et de la pauvreté, et de leur présence croissante sur le terrain. Elle en appelle à leurs connaissances et à leurs capacités sur diverses questions liées à la sécurité alimentaire.

26. Les entités de la société civile sous toutes leurs formes – mouvements à vocation sociale, organisations fondées sur l'affiliation, organisations non gouvernementales (ONG) et associations structurées ou informelles – ont démontré leur aptitude à se mobiliser, à faire campagne et à lancer des initiatives qui visent à faire respecter les droits de l'homme et à permettre à tous de mener une vie digne, libérée de la pauvreté et de la faim. Les OSC possèdent des connaissances techniques et issues de la base qui sont particulières au contexte et importantes au niveau mondial. Leurs préoccupations et leurs travaux coïncident avec les activités et le mandat de la FAO.

27. La FAO s'efforce d'améliorer la qualité et les effets de ses relations avec les OSC aux niveaux mondial, régional et national, en communiquant aux bureaux décentralisés les orientations et les avis dont ils pourraient avoir besoin pour collaborer efficacement avec les OSC.

28. Cette collaboration est axée principalement sur les sujets et les domaines d'engagement suivants: améliorer l'efficacité et la diffusion dans la mise en œuvre d'initiatives, de programmes et de projets durables et inclusifs; partager des connaissances et renforcer les capacités sur des questions liées à l'insécurité alimentaire; faciliter les discussions à parties prenantes multiples qui permettent de renforcer l'appropriation, le sens des responsabilités et la pérennité en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre des politiques; utiliser conjointement les ressources dans les situations d'urgence; sensibiliser ensemble à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

29. La FAO collabore avec des OSC de deux manières: i) réalisations axées sur les processus: participation et inclusion d'un large éventail d'OSC pertinentes en vue d'aboutir à une représentation équilibrée des zones géographiques, des types d'organisation et des composantes, l'objectif étant de mieux étayer les débats relatifs aux politiques; ii) réalisations axées sur les résultats: activités techniques de terrain dans le cadre desquelles la FAO, les États Membres et les organisations partenaires œuvrent ensemble à des produits communs, afin d'améliorer la vie des pauvres en associant l'expertise technique de la FAO aux capacités de diffusion des OSC et aux connaissances locales.

30. Depuis le dernier rapport, la FAO a formalisé cinq accords à l'appui des OS avec des organisations de la société civile, ce qui porte à 15 le nombre total de collaborations actives avec des organisations de ce type. Deux de ces accords contribuent directement à l'OS 1, un à l'OS 2 et un à l'OS 3, et deux sont transversaux.

B. Contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO

31. La collaboration accrue entre la FAO et les OSC a permis à différentes organisations d'aider véritablement la FAO à réduire la pauvreté, la faim et la malnutrition. Afin de renforcer et de systématiser ce type de collaboration, la FAO a tenu de nombreuses réunions techniques rassemblant les principales OSC partenaires et des membres de son personnel, aussi bien du Siège que des bureaux décentralisés. Ces réunions ont abouti à la création de synergies et à l'établissement de priorités communes pour l'élaboration de plans de travail mixtes à l'appui de la mise en œuvre des OS, des initiatives régionales et des projets et programmes locaux. En outre, les bureaux régionaux ont reçu des indications et des formations à ce sujet afin qu'ils puissent mettre en œuvre correctement la Stratégie, notamment appliquer des critères particuliers à l'heure de s'engager avec des OSC.

OSI: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

32. Les partenariats sont au cœur de l'OS 1 en ce qu'ils sont l'un des éléments fondamentaux qui permettent d'obtenir des résultats pertinents. Lorsqu'ils contribuent à la réalisation de l'OS 1, les partenariats et la collaboration avec les OSC fournissent des mécanismes qui visent à atteindre les buts suivants: a) activités de sensibilisation et de plaidoyer au sein des OSC et de leurs vastes réseaux sur les principales questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, comme le droit à une alimentation adéquate et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers⁷; b) partage accru des connaissances et renforcement des capacités au sein des OSC afin qu'elles puissent s'engager dans différents processus et programmes de la FAO aux niveaux régional et local, et favoriser ainsi des mécanismes plus inclusifs, plus cohérents et plus stratégiques de coordination entre les secteurs au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition; c) facilitation des débats à parties prenantes multiples sur des cadres de politique générale sectoriels et transversaux, des plans d'investissement, des programmes, des lois, des codes de conduites et des normes internationales au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec les OSC qui contribuent à l'OS 1

33. **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale:** Cet instrument établit des principes et des normes convenus au niveau international qui promeuvent des pratiques responsables, et offre un cadre sur lequel le secteur privé, les gouvernements et les OSC peuvent s'appuyer à l'heure d'élaborer leurs propres politiques et programmes. Par ailleurs, il fournit aux parties prenantes des réponses adaptées au contexte lorsque celles-ci tentent de répondre à des questions essentielles qui concernent la reconnaissance et l'octroi, le transfert et l'administration de droits fonciers, y compris le règlement des différends. Compte tenu de la diversité des contextes dans lesquels les Directives volontaires s'appliquent selon les continents et les pays, la FAO est une enceinte neutre qui promeut l'utilisation de cet instrument au profit de tous dans tous les pays, bien que l'accent soit mis sur les personnes vulnérables et marginalisées.

- a) Les Directives volontaires encouragent l'instauration de processus participatifs, opérationnels, rentables et tenant compte de la parité hommes-femmes, notamment des forums à parties prenantes multiples aux niveaux local, national et régional. À cet effet, la FAO est engagée dans une série d'activités à l'échelon des pays, y compris un ensemble d'ateliers nationaux à parties prenantes multiples. Elle vise ainsi à atteindre un large éventail de parties intéressées, notamment des administrateurs gouvernementaux et des représentants du secteur privé, du milieu universitaire et d'OSC. Ces interventions sont considérées comme essentielles pour faire mieux comprendre les Directives volontaires et pour maintenir et suivre leur mise en œuvre. La FAO veille à ce que les parties prenantes pertinentes contribuent aux dialogues nationaux afin de créer les conditions propices à la mise en place ou au renforcement de plateformes à parties prenantes multiples au niveau des pays. En 2014 et 2015, elle a organisé des ateliers nationaux dans 15 pays (Afrique du Sud, Congo, Gabon, Libéria, Madagascar, Malawi, Mongolie, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, Pakistan, République centrafricaine, Sénégal et Sierra Leone).
- b) La FAO aide le Groupe de travail sur les terres du Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire (CIP) à élaborer un manuel sur les Directives volontaires qui se veut un outil éducatif et didactique destiné à proposer une approche concrète et à favoriser la compréhension au sein des OSC et de différents acteurs participant à la mise en œuvre.
- c) Au niveau des pays, la FAO contribue à des activités de renforcement des capacités à l'intention des OSC (peuples autochtones, petits agriculteurs, communautés pastorales, pêcheurs et communautés forestières, entre autres). En collaboration avec FIAN International

⁷ Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

et le CIP, la FAO a mis au point un cadre modulaire visant à faire mieux comprendre les Directives volontaires au sein des OSC et des organisations populaires, compte tenu des méthodes utilisées par les OSC comme le manuel susmentionné. Ce cadre a été testé dans sept pays, à savoir l'Afrique du Sud, le Guatemala, le Malawi, le Myanmar, le Népal, le Niger et le Sénégal. Dans chacun de ces pays, entre 60 et 100 personnes ont bénéficié d'une formation afin de devenir eux-mêmes formateurs et jusqu'à 2 500 personnes ont été sensibilisées aux Directives volontaires par l'intermédiaire de réunions, d'émissions de radio, de films et de bulletins d'information.

- d) En Afrique du Sud, il a été indiqué combien il était nécessaire de mettre en œuvre en parallèle les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, étant donné leur forte complémentarité.
- e) En outre, la FAO a mené des activités spécifiques de sensibilisation et de renforcement des capacités liées au premier instrument, à destination des OSC et d'autres parties prenantes pertinentes à l'échelon régional ou national, en collaboration avec les partenaires suivants: i) deux ateliers organisés avec La Via Campesina à l'intention des OSC d'Europe et d'Asie centrale; ii) cinquième forum foncier pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, organisé par le Réseau pour les droits au logement et à la terre de Habitat International Coalition (HIC-HLRN); iii) ateliers et activités de sensibilisation en collaboration avec Welthungerhilfe e.V. (WHH) en Sierra Leone; iv) activités de renforcement des capacités réalisées en Angola avec World Vision International (WVI).

34. **Le droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire**

nationale: L'approche de la sécurité alimentaire fondée sur les droits de l'homme met l'accent sur les droits de l'homme, universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés, sur les obligations des États et sur le rôle des différents intervenants. Dans ce cadre, la FAO aide les pays et d'autres partenaires à promouvoir le droit à une alimentation adéquate et à l'intégrer à des cadres de gouvernance à parties prenantes multiples aux niveaux national et régional.

- a) Communauté des pays de langue portugaise: La FAO prête un appui technique à la Communauté des pays de langue portugaise et aux gouvernements, aux parlements et aux partenaires non gouvernementaux concernés afin qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre la Stratégie régionale pour la sécurité alimentaire et la nutrition, adoptée par la Communauté lors du Sommet de Maputo (2012). Pour ce faire, elle renforce les cadres de gouvernance nationaux à parties prenantes multiples en vue de la concrétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du droit à l'alimentation au niveau national.
- b) La FAO a aidé le Cabo Verde à créer un conseil national pour la sécurité alimentaire et la nutrition, un mécanisme à parties prenantes multiples au sein duquel des OSC et d'autres acteurs locaux pertinents luttent ensemble contre l'insécurité alimentaire, selon une approche fondée sur le droit à l'alimentation. La FAO a organisé des ateliers et des séminaires de renforcement des capacités sur le droit à l'alimentation et la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui ont rassemblé de nombreux représentants gouvernementaux et OSC et ont permis de renforcer le dialogue et les délibérations au sein du Conseil. Par conséquent, une commission technique a été créée pour élaborer une loi nationale relative à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- c) Capacités renforcées des parties prenantes nationales dans le domaine du droit à l'alimentation: dans le cadre des programmes de coopération existants avec la Bolivie, le Salvador, le Malawi, le Mozambique, le Népal, la Sierra Leone et le Togo, la FAO a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention d'un large éventail d'OSC, de réseaux locaux et de parties prenantes nationales intéressées par les questions relatives au droit à l'alimentation et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'objectif principal étant de faire

mieux connaître les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

- d) La FAO a mené, en collaboration avec Caritas Internationalis, des activités de renforcement des capacités du personnel et des sections nationales de Caritas, contribuant ainsi à diffuser les Directives volontaires et à approfondir les connaissances techniques à ce sujet au niveau national.

35. Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté: Cet instrument est le fruit d'un processus consultatif auquel ont participé des gouvernements, des organisations régionales, des universités et des OSC. La FAO continue de favoriser la collaboration avec des OSC afin de veiller à ce que les pêcheurs artisanaux, les travailleurs de la pêche et leurs communautés participent comme il se doit à la mise en œuvre des Directives volontaires aux niveaux mondial, régional et national.

- a) Elle s'associe au Fonds mondial pour la nature (WWF) et à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) pour apporter son concours à la mise en œuvre des Directives volontaires dans la région Méditerranée, notamment en organisant une conférence internationale sur le thème «Préparer l'avenir pour une pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire», qui se tiendra en Algérie du 7 au 10 mars 2016. Cette manifestation sera axée sur les principaux enjeux socioéconomiques et environnementaux liés au développement d'une pêche artisanale durable dans la région.
- b) En collaboration avec le Forum mondial des populations de pêcheurs, le Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche et le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche, la FAO a organisé deux ateliers visant à faire mieux connaître les Directives volontaires et à contribuer à leur mise en œuvre aux niveaux décentralisés: un pour l'Asie du Sud-Est (Indonésie, 24-27 août 2015) et un pour l'Afrique de l'Est (Éthiopie, 15-18 septembre 2015). Des gouvernements, des OSC, des chercheurs et des organisations régionales pertinentes ont participé à ces manifestations. Avec l'aide du projet Grand écosystème marin du golfe du Bengale, le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche a aussi mené des consultations nationales à parties prenantes multiples sur la mise en œuvre des Directives volontaires en Inde et au Myanmar.

OS2: Intensifier et améliorer l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

36. Lorsqu'ils contribuent à la réalisation de l'OS 2, les partenariats et la collaboration avec les OSC fournissent des mécanismes qui visent à atteindre les buts suivants: a) accroître l'efficacité des projets et programmes de terrain de la FAO en s'appuyant sur l'expérience de la société civile en matière de lutte contre la pauvreté et d'agriculture durable; b) adopter une approche globale dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles en facilitant des processus de gouvernance inclusifs qui placent les intérêts des petits producteurs au centre des débats tout en réglant la question des conflits d'intérêts et des compromis nécessaires; c) mettre à disposition une expérience fondée sur des éléments concrets en vue d'améliorer les processus décisionnels liés à la planification et à la gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles; d) contribuer à l'élaboration des pratiques optimales et à la diffusion d'outils de renforcement des capacités et de connaissances institutionnelles concernant la gestion durable des ressources naturelles; e) promouvoir une perspective et une approche unifiées au niveau des pays afin de renforcer l'efficacité des actions menées sur le terrain.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec les OSC qui contribuent à l'OS 2

37. Agroécologie au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle: Dans le droit fil de la tendance actuelle à la pérennisation des systèmes alimentaires, les pratiques, les recherches et les politiques agroécologiques connaissent une croissance exponentielle depuis une dizaine d'années. Dans ce contexte, la FAO a animé un colloque scientifique international sur l'agroécologie au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle les 18 et 19 septembre 2014. Cette manifestation a permis,

entre autres, à des OSC de partager des connaissances fondées sur des éléments concrets, de faire part des enseignements tirés au sujet de la mise en œuvre des pratiques agroécologiques et d'apporter des contributions de nature qualitative à ce sujet.

- a) Pour donner suite au colloque, trois réunions régionales ont été prévues pour 2015 afin de favoriser le dialogue sur l'agroécologie, ses avantages, ses enjeux et ses possibilités. L'accent est mis sur les échelons régional et national, compte tenu de leurs priorités respectives et des processus et initiatives en cours. Par ailleurs, la FAO a prêté un appui supplémentaire afin de veiller à ce que les OSC participent comme il se doit aux discussions régionales.
- b) La FAO et La Via Campesina (LVC) s'associent pour recueillir des connaissances, des expériences et des pratiques optimales en matière d'agroécologie auprès des écoles d'agriculture LVC spécialisées dans ce domaine et les diffuser. Une boîte à outil permettra de collecter des informations sur des études de cas réalisées dans des contextes et des pays divers, qui seront ensuite utilisées dans des écoles pratiques d'agriculture du monde entier afin de permettre aux familles d'agriculteurs et aux producteurs d'aliments de contribuer davantage à des moyens d'existence plus durables et plus favorables à la sécurité alimentaire. Parmi les autres objectifs communs figurent la visibilité accrue des connaissances des agriculteurs en matière de production durable et l'inventaire des pratiques optimales relatives à la conservation des semences en vue de renforcer la résilience.

38. Agriculture intelligente face au climat: En juillet 2015, la FAO a organisé deux réunions informelles auxquelles ont participé des représentants de mouvements à vocation sociale et d'ONG internationales. Ces manifestations ont permis de mieux comprendre les implications du concept d'agriculture intelligente face au climat et de déterminer quels mécanismes seraient mis en place afin que le programme du CSA soit défini et exécuté en tenant compte des cadres et processus existants.

39. D'autres processus concourent à une participation efficace des OSC au titre de l'OS 2, notamment le Congrès forestier mondial (CFM), qui s'est tenu à Durban (Afrique du Sud) du 7 au 11 septembre 2015, la session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui s'est déroulée à Rome du 3 au 9 octobre 2015 et les préparatifs du Colloque international sur les biotechnologies et le commerce international des denrées alimentaires de base qui aura lieu à Rome du 15 au 17 février 2016.

OS3: Réduire la pauvreté rurale

40. Parmi les pauvres des milieux ruraux, on trouve beaucoup d'exploitants qui pratiquent une agriculture familiale ou de subsistance ou des travailleurs agricoles sans terre. À ces petits producteurs s'ajoutent des pêcheurs, des éleveurs et des personnes dépendantes des forêts qui disposent d'un accès limité à des moyens de production. C'est pourquoi les partenariats avec les familles d'agriculteurs, les mouvements à vocation sociale, les coopératives et les organisations de producteurs se trouvent au centre de l'OS 3, qui vise à: a) améliorer la conception de programmes de protection sociale qui réduisent efficacement l'insécurité alimentaire des populations rurales; b) faciliter la participation directe d'organisations proches de groupes concernés par l'insécurité alimentaire et de petits producteurs d'aliments à des dialogues essentiels conduits par la FAO dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture; c) renforcer les capacités des pauvres des milieux ruraux et des populations les plus vulnérables afin qu'ils puissent investir dans leur avenir, et promouvoir l'utilisation durable des ressources; d) partager des expériences fondées sur des éléments concrets afin de contribuer à l'élaboration et à la diffusion de pratiques optimales et d'outils de renforcement des capacités, l'objectif étant de créer et de maximiser des synergies entre les mesures de protection sociale et les programmes de développement rural; e) mener des activités de plaidoyer en faveur de la réduction de la pauvreté rurale en permettant aux populations rurales d'accéder à des marchés, des services, des ressources, des informations et des moyens de communication.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec les OSC qui contribuent à l'OS 3

41. Pour donner suite à l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014), la FAO collabore avec La Via Campesina dans le cadre d'initiatives portant sur les activités de plaidoyer et la communication en faveur du changement social, qui mettent l'accent sur les jeunes des milieux ruraux.

42. La FAO et We Effect s'associent pour renforcer les organisations et institutions rurales et faciliter l'autonomisation des pauvres des milieux ruraux en aidant les institutions publiques des pays cibles à formuler et à mettre en œuvre des politiques adéquates. Cette collaboration permettra à des organisations de petits exploitants forestiers et agricoles d'accéder à des terres et des marchés et d'améliorer les moyens d'existence de leurs membres. Elle sera active pendant trois ans dans huit pays: la Bolivie, le Guatemala, le Kenya, le Malawi, le Myanmar, le Nicaragua, le Viet Nam et la Zambie.

43. La FAO et l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) mènent ensemble des activités de plaidoyer visant à mettre en évidence le rôle des médias communautaires en tant que moteur du changement social et du développement dans les zones rurales, en particulier dans les familles d'agriculteurs. Les principales activités incluent notamment: a) l'organisation conjointe du forum sur la communication et les médias communautaires au service du développement rural durable à l'occasion de la onzième Conférence mondiale de l'AMARC (Ghana, 11 août 2015); b) le renforcement des capacités et la formation dans les domaines des médias communautaires et de l'agriculture familiale, notamment un atelier national qui s'est déroulé à Tunis (mars 2015) et un atelier régional sur l'Amérique latine et les Caraïbes (avril 2015).

44. Le Forum rural mondial et l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) figurent parmi les entités qui concourent le plus à la Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale en ce qu'elles communiquent des informations fondées sur des éléments concrets et recueillis auprès de familles d'agriculteurs, qui contribuent ainsi à concrétiser la sécurité alimentaire et à éliminer la pauvreté dans le monde entier. Cette plateforme numérique a vocation à devenir un «guichet unique» qui fournira des informations, des données et des instruments juridiques (programmes publics, législation nationale et régionale, statistiques à jour, études de cas et recherche universitaire) sur le secteur qui produit quelque 80 pour cent des aliments consommés dans le monde.

OS4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces

45. Grâce aux partenariats avec les OSC, la FAO veille prioritairement à ce que les systèmes alimentaires et agricoles soient plus ouverts de façon à tisser des liens entre, d'une part, les petits exploitants pratiquant l'agriculture, la foresterie ou la pêche (pêcheurs et travailleurs de la pêche) et, d'autre part, les entreprises du secteur agroalimentaire et les chaînes d'approvisionnement. Ainsi, ces petits exploitants peuvent participer de manière efficace et durable aux marchés mondiaux, régionaux et nationaux, qui connaissent actuellement une évolution rapide.

46. Lorsqu'ils contribuent à la réalisation de l'OS 4, les partenariats et la collaboration avec les OSC fournissent des mécanismes qui visent à atteindre les buts suivants: a) mener des activités mixtes de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de modèles fonctionnels inclusifs et efficaces qui rendent les systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces; b) mettre à disposition une expérience fondée sur des éléments concrets afin de promouvoir des principes utiles en matière d'investissement responsable; c) créer des synergies et trouver des moyens de résoudre les problèmes posés par les pertes et le gaspillage d'aliments.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec les OSC qui contribuent à l'OS 4

47. La FAO collabore avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) afin de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire en renforçant la coordination au niveau des pays. Dans plusieurs pays, le personnel de SAVE FOOD: Initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires a établi des liens entre les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'une part, et des banques alimentaires locales ou d'autres organisations luttant contre les pertes et le gaspillage d'aliments, d'autre part. Plusieurs sociétés nationales se sont associées à la FAO pour distribuer des semences et des outils à des ménages vulnérables pendant la principale saison agricole.

48. La FAO et Slow Food ont renforcé leur collaboration en mettant au point des activités conjointes de sensibilisation, de partage de connaissances et de renforcement des capacités sur des sujets concernant la promotion des produits traditionnels ou liés à un terroir et des chaînes de valeur vertes en vue d'accroître l'accès des familles d'agriculteurs à des marchés rentables.

OS5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

49. Au titre de l'OS 5, la FAO se concentre sur le renforcement de la résilience des moyens d'existence et, partant, sur la nécessité de réduire les risques et de promouvoir la préparation, en synergie avec les efforts déployés en matière de développement et d'investissement. Les ONG et fondations internationales et nationales détiennent un patrimoine considérable en capital humain et financier, disponibilités matérielles, avoirs et expertise du point de vue du renforcement des capacités.

50. Les activités de partenariat et de collaboration avec les OSC fournissent des mécanismes qui visent à atteindre les objectifs suivants: a) mobiliser et utiliser conjointement les nombreuses ressources humaines, physiques et financières disponibles, ce qui permet d'augmenter l'ampleur et d'élargir le ciblage de l'appui technique prêté par la FAO; b) renforcer les capacités de coordination de toutes les parties prenantes en vue d'accentuer la responsabilité à l'égard des populations concernées; c) renforcer les capacités de limiter les risques et les facteurs de vulnérabilité; d) se rapprocher d'organisations au niveau local, y compris des réseaux sociaux et des plateformes structurés ou informels dans le cadre de la mise en œuvre de programmes et projets de renforcement de la résilience; e) diffuser des connaissances et des informations régulières, y compris dans le cadre de la préparation aux catastrophes grâce à des systèmes d'alerte rapide.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec les OSC qui contribuent à l'OS 5

51. La FAO considère Welthungerhilfe e.V. (WHH) comme un partenaire important sur le terrain, qui l'aide à renforcer la résilience des moyens d'existence face aux menaces et en situation de crise. Les projets mixtes concernent les domaines suivants: a) distribution d'aliments, de semences et d'autres intrants à 12 000 ménages vulnérables (Soudan, Soudan du Sud et Syrie); b) amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à la conservation des sols, au reboisement de 250 hectares et à la promotion de pratiques d'agroforesterie au sein de cinq coopératives (Haïti); accroissement de la production d'aliments de base et de l'accès à des denrées alimentaires tout au long de l'année au profit de 14 000 ménages et réhabilitation d'infrastructures de marché et de routes rurales (Madagascar); fourniture de services de vulgarisation et de formation en milieu rural à 50 000 ménages, en vue d'améliorer la gestion agricole dans le contexte du changement climatique (Zimbabwe).

52. La FAO collabore avec la FICR, qui est dotée d'une solide expérience dans les domaines de la gestion des risques et de la résilience et d'un réseau mondial de plus de 17 millions de bénévoles, qui opère au niveau local. Les travaux communs consistent notamment à renforcer les activités de plaidoyer en faveur de la résilience, non seulement dans des situations d'urgence mais aussi dans le cadre de mesures de prévention et d'atténuation des effets qui s'attaquent aux causes profondes des risques et des catastrophes auxquels sont confrontés les communautés les plus vulnérables. Elles constituent un levier qui permet de limiter efficacement les risques et les crises auxquels doivent faire face les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs et les populations dépendantes des forêts dans le monde entier. Par ailleurs, environ 3 000 bénévoles de la FICR ont été formés grâce à six modules d'apprentissage électronique mis au point par la FAO et diffusés par les réseaux de la FICR, ce qui a permis d'améliorer les compétences du personnel et des bénévoles dans le monde entier.

53. La FAO a étendu sa collaboration avec World Vision International (WVI) en 2015, fournissant ainsi un cadre destiné à promouvoir et à renforcer la résilience – en particulier en ce qui concerne les moyens d'existence et la réduction des risques de catastrophe – qui combine les effets à court terme et le changement systémique en faveur de la pérennité sur le long terme. La coopération accrue au niveau des pays pour la distribution d'intrants dans les cas d'urgence permet de mettre en œuvre conjointement huit projets dans 27 pays cibles en matière de résilience. En Somalie et au Zimbabwe, WVI est un partenaire essentiel à la mise en œuvre de programmes de grande ampleur dans le domaine de la résilience.

C. Indications que les participants à la Réunion conjointe sont invités à donner

54. Les participants à la Réunion conjointe sont invités à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile et à formuler des observations, le cas échéant.